



Salaire perçu incomplet sans explication

Par **Wolverine**, le **10/07/2009** à **08:32**

Bonjour,

Je vous écris parce qu'en juin 2008 mon conjoint a perçu un salaire incomplet sans explication de la part de son employeur. Depuis (c'est-à-dire depuis plus d'un an), il écrit à son service des ressources humaines mais n'obtient jamais de réponse. Quel recours a-t-il pour inciter son employeur à lui fournir [s]au moins[/s] une réponse ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Jo la brute**, le **10/07/2009** à **16:18**

Bonjour,

Il faut faire une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, en indiquant qu'à défaut de réponse par retour de courrier, vous saisirez le conseil de prud'hommes en référé pour obtenir le paiement du complément de salaire qui reste du à ce jour.

Dans ce courrier, n'oubliez pas d'indiquer que vous avez depuis un an effectué des démarches pour obtenir des explications sur cette situation et qu'à ce jour vous n'avez eu aucune réponse.

Cordialement